

## DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Cher Client,

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier, à la société LJ CONSULTING en qualité de professionnel réglementé et contrôlé, la mission de vous assister dans la gestion de votre patrimoine.

### I. DOMAINES D'INTERVENTION DE LA SOCIETE LJ CONSULTING

Audit patrimonial	
Analyse du patrimoine	<i>Financier, immobilier et professionnel</i>
Analyse de la fiscalité	<i>IR, IFI, IS, TVA, impôts fonciers et taxes diverses</i>
Analyse du régime social	<i>Prévoyance, retraite et santé</i>
Analyse successorale	<i>Héritiers, fiscalité et protection juridique</i>
Conseils patrimoniaux	
En investissements financiers	<i>Produits d'épargne, supports d'investissement et instruments financiers</i>
En investissements immobiliers	<i>Mode de détention et biens immobiliers</i>
En assurance et en prévoyance	<i>Produits et leurs caractéristiques</i>
En organisation et transmission du patrimoine privé	<i>Sociétés, donations, succession, fiscalité, etc.</i>
En organisation du patrimoine professionnel	<i>Structures sociétares, options fiscales, transmission</i>
En fructification du patrimoine professionnel	<i>Trésorerie d'entreprise, immobilier professionnel</i>
Assistance dans la réalisation des investissements choisis	
Réalisation des investissements financiers	<i>Souscription aux produits financiers</i>
Souscription aux produits assurantiels et de prévoyance	
Gestion et suivi patrimonial	
Déclarations fiscales et rédaction d'actes	
Ajustement des objectifs patrimoniaux suivant les différentes étapes de la vie	
Suivi des choix patrimoniaux opérés	
Réalisation d'arbitrages sur les instruments financiers	

LJ CONSULTING, société à responsabilité limitée au capital de 237 500 €, a son siège social au 7 rue de l'Atlantique – 79250 NUEIL-LES-AUBIERS et est immatriculée sous le registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 801 204 090, dont le code NAF/APE est le numéro 7022Z.

### II. INFORMATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

#### A. Statuts légaux et autorités de tutelle

SARL LJ CONSULTING – 7 Rue de l'Atlantique – 79250 NUEIL LES AUBIERS  
 Tél : 05 49 74 65 50 – [contact@lj-c.fr](mailto:contact@lj-c.fr) / [www.lj-c.fr](http://www.lj-c.fr)

SARL au capital de 237 500€ - N° SIREN 801 204 090 RSC NIORT – Enregistré à l'ORIAS sous le n° 14 003 006 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) en qualité de CIF –  
 Courtier d'assurance ou de réassurance – COBSP – Membre ANACOFI CIF sous le n° E003891  
 RC PRO – Conformes aux articles R.520-3 et R.520-1 du Code des Assurances  
 CGPA N° police RCPIP0357 – TVA Intracommunautaire FR 068 012 040 90 00030

LJ CONSULTING est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 14 003 006 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF - Conseiller en Investissements Financiers** : susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org). Cette activité est contrôlable par l'AMF.
- **IAS – Intermédiaire en Assurance** : courtier d'assurance ou de réassurance, catégorie « C ». *Niveau de conseil* : nous délivrons un service de recommandation personnalisée (niveau 2).
- **COBSP – Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiements.**
- **MIOBSP – Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements** :
  - Société CREDIT PACK, Société à responsabilité limitée, au capital de 500 000 euros, dont le siège est sis Hermès Park Bâtiment B 64, avenue d'Haïfa – 13008 MARSEILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 530 838 127.

Les activités d'IAS, de COBSP et de MIOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), adresse courrier : 4 Place de Budapest 75436 PARIS Cedex 09, et adresse internet : <https://acpr.banque-france.fr>. LJ CONSULTING adhère à l'ANACOFI-COURTAGE, association professionnelle agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

### **B. Responsabilité civile professionnelle et garantie financière**

La société LJ CONSULTING dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances.

Ces couvertures ont été :

- souscrites auprès de : CGPA 125 Rue de la Faisanderie CS 31666 – 75016 Paris ;
- sous les numéros de police : RCIPO357 et GFIIPO357.

Pour les montants de :	CIF		IAS	IOBSP
	Par litige	Par année		
Responsabilité Civile Professionnelle	1 693 000 €	2 258 000 €	5 645 000 €	5 645 000 €
Garantie financière	/		130 000 €	/

LJ CONSULTING s'engage à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).

## **III. PARTENAIRES**

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Afi-esca	Assureur	Convention de courtage	Honoraires et/ou commissions
Allianz Luxembourg	Assureur	Convention de distribution	Commissions
April	Assureur	Convention de partenariat	Honoraires et/ou commissions
Eiffel Investment	Société de gestion	Convention de commercialisation	Commissions
Entrepreneur Venture	Société de gestion	Contrat de commercialisation	Commissions
Eres Gestion	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
Extend AM	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
Finple	Société de conseil en investissements participatifs	Convention de partenariat	Honoraires et/ou commissions
LJ Immobilier	Société immobilière		
Mon Courtier	Courtier en prêt immobilier	Convention de partenariat	Commissions
Norma Capital	Société de gestion	Convention de distribution	Honoraires et/ou commissions
Novaxia	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
Oddo BHF	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
Paref	Société de gestion	Convention de distribution	Honoraires et/ou commissions
Perial	Société de gestion	Convention de distribution	Honoraires et/ou commissions
Pierre 1 <sup>er</sup> Gestion	Société de gestion	Convention de commercialisation	Honoraires et/ou commissions
Primonial Partenaires	Assureur	Protocole de courtage de contrat d'assurance vie et de capitalisation	Commissions
Swisslife	Assureur	Convention de courtage	Honoraires et/ou commissions
Uaf Life	Assureur	Convention de distribution	Commissions
Urban Premium	Société de gestion	Contrat de commercialisation	Honoraires et/ou commissions
Voisin	Société de gestion	Convention de distribution	Honoraires et/ou commissions
123 Investment Managers	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions

Il s'agit d'un panel représentatif des partenaires du cabinet. Cette liste n'est pas exhaustive, la liste complète est disponible sur simple demande.

#### IV. CONFIDENTIALITE

La société LJ CONSULTING, ses représentants et ses salariés sont tenus à une confidentialité stricte pour les informations détenues sur ses clients.

Aucune divulgation desdites informations n'est autorisée. Seule une requête des autorités de tutelle ou de la justice permet de déroger à cette règle.

Le non-respect de cette obligation est, notamment, puni des sanctions pénales prévues par l'article 226-1 du Code pénal.

#### V. POLITIQUE TARIFAIRE

La société LJ CONSULTING intervient pour la construction, l'organisation, la fructification et la gestion de votre patrimoine. La société LJ CONSULTING s'attache à vous prodiguer des conseils de qualité et adaptés à votre profil grâce à une offre large et diversifiée de produits et de services.

Dans le cadre de la gestion et le suivi de votre patrimoine, la société LJ CONSULTING s'attachera à vérifier que vos investissements sont en adéquation avec vos objectifs, votre situation patrimoniale et votre expérience.

Le respect de **vos intérêt est notre première priorité** pour :

- la délivrance des conseils en gestion de patrimoine ;
- l'accompagnement dans les investissements que vous avez choisi ;
- la gestion et le suivi de votre patrimoine.

La politique de rémunération pour nos interventions se décompose en :

- des honoraires facturés, essentiellement, en fonction du temps passé pour les missions d'audit patrimonial, de conseils patrimoniaux, de gestion et de suivi patrimonial ;
- et des commissions rétrocédées par nos partenaires sur les investissements réalisés, en qualité de Conseiller en Investissements Financiers (CIF) défini comme non-indépendant.

La société LJ CONSULTING perçoit du partenaire des commissions sur les frais d'entrée ainsi que des commissions sur les frais de gestion. A noter que pour les frais d'entrée, certains partenaires conservent une quote-part (incompressible) pouvant aller jusqu'à 0,5 % du montant investi.

Une information plus précise de la rémunération perçue par la société LJ CONSULTING pourra vous être fournie ultérieurement, sur simple demande, une fois que nous aurons connaissance des supports choisis.

La lettre de mission et le rapport de conseil viendront valider la nature de la rémunération de la société LJ CONSULTING en termes d'honoraires et/ou de commission.

#### **A. Politique tarifaire des honoraires facturés**

Mission	Indicateur de risque	Montant
Réponse patrimoniale immédiate	Sans objet	50 € HT la première heure puis 150 € HT / heure
Audit patrimonial	Sans objet	50 € HT la première heure puis 150 € HT / heure
Conseils en ingénierie patrimoniale	Sans objet	150 € HT / heure
Frais annuels de suivi	Sans objet	Investisseur : 650 € HT Family Office : 1 200 € HT
Déclarations fiscales	Sans objet	150 € HT / heure (min. 85 € HT)
Rédaction d'actes	Sans objet	150 € HT / heure (min. 85 € HT)
Investissements en SCPI ou Girardin	2 à 7	1,20 % TTC du montant investi
Investissements participatifs	7	1,80 % TTC du montant investi

\* Pour l'application de ce tableau, la TVA devra être ajoutée aux montants HT. Le taux de TVA actuellement applicable est le taux normal, à savoir 20 % à cette date.

<b>Barème progressif applicable aux investissements immobiliers</b>	
Tranche comprise entre 1 euro et 150 000 euros	2 % HT du montant investi
Tranche comprise entre 150 001 euros et 300 000 euros	1,3 % HT du montant investi
Tranche comprise à partir de 300 001 euros	0,6 % HT du montant investi

\* Pour l'application de ce barème, la TVA devra être ajoutée aux montants HT. Le taux de TVA actuellement applicable est le taux normal, à savoir 20 % à cette date.

#### **B. Politique tarifaire des commissions rétrocédées sur les frais d'entrée**

Mission	Indicateur de risque	Mise en garde	Taux
Assurance-vie / Compte-titre / Contrat de capitalisation / PEA / PEA-PME	1 à 7	Capital non garanti	0 à 5 %
Investissement participatif	7	Capital non garanti	0 à 4 %
FCPR / FIP / FCPI / OPCV	7	Capital non garanti	0 à 5 %
SCPI	2 à 7	Capital non garanti	0 à 12 %
FPCI / OPPCI	7	Capital non garanti	0 à 8 %
GFV / GFI / GFF	7	Capital non garanti	0 à 6 %

### C. Politique tarifaire des commissions rétrocédées sur les frais de gestion

Mission	Taux
Fonds euros	0 à 0,45 %
Fonds monétaires	0 à 0,60 %
Fonds obligataires	0 à 0,80 %
Fonds en actions	0 à 1,20 %
Autres fonds	0 à 1,50 %

### D. Politique tarifaire des autres frais

Mission	Nature	Montant
Assurance emprunteur <sup>1</sup>	Souscripteur personne physique	150 € TTC / assuré
	Souscripteur personne morale	500 € TTC / dossier
Frais d'arbitrages sur les investissements financiers		0 à 1 %

## VI. DURABILITE

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité. Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie) ;
- analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR ;
- prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

## VII. AVERTISSEMENT SUR LES RISQUES LIES AUX INVESTISSEMENTS

Tout investissement comporte des risques à savoir que le capital investi ou les revenus en découlant peuvent varier à la hausse ou à la baisse. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les investisseurs ne sont pas assurés de recouvrer l'intégralité du capital investi.

Afin de mesurer les risques et l'adéquation de l'investissement au profil du client, les autorités ont créé une échelle de risque allant de 1 à 7. Comme le montre l'image<sup>2</sup>, plus le risque est élevé, plus le chiffre sera proche de 7, plus le client aura un potentiel de rendement élevé, et inversement.



## VIII. MODE DE COMMUNICATION

<sup>1</sup> Opération exonérée de TVA conformément à l'article 261 C du Code Général des Impôts

<sup>2</sup> Source : <https://www.lfde.com/fr-fr/690-finance/la-prise-de-risque-condition-obligatoire-pour-espérer-du-rendement-sur-vos-placements/>, consulté le 24/10/2022

Le CIF communiquera avec le client par téléphone, visioconférence, courrier postale, mail ou lors d'un rendez-vous soit chez le client soit au bureau du CIF.

La signature électronique des documents pourra être mise en place si le client dispose des outils nécessaires et s'il accepte ce mode de signature. La signature électronique des documents réalisée par le client vaut acceptation de sa part de ce mode de communication. En l'absence de désaccord du client, la communication et la signature par voie électronique seront privilégiées, ce qui n'empêchera pas la tenue de rendez-vous présentiels, en visioconférence ou téléphoniques.

## **IX. REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)**

Le cabinet LJ CONSULTING dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement de ses activités et notamment l'établissement du dossier patrimonial.

Le responsable du traitement est Monsieur Luc JOTTREAU, gérant de la société LJ CONSULTING.

Les données sont notamment saisies sur le logiciel « HAUMEAL » et sur l'agrégateur de données dénommé « PRISME » de l'éditeur MANYMORE.

Les données sont traitées et collectées pour établir votre dossier patrimonial, l'appréciation du risque, la souscription de contrats, la gestion et l'exécution des contrats souscrits, aux fins de lutte contre la fraude, dans le cadre du respect de la réglementation dite LCB-FT relative à la Lutte Anti-Blanchiment et contre le Financement du Terrorisme.

Dans le cadre des missions qui nous seront confiées, vos données peuvent être transférées aux banques, aux compagnies d'assurance et à tous nos partenaires.

Nous conserverons vos données à caractère personnel pour la plus longue des durées nécessaires conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Vos données seront conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle. Une fois la relation contractuelle terminée, vos données resteront archivées pendant 10 ans.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité aux données vous concernant et les faire rectifier, demander leur effacement ou une limitation du traitement en contactant le cabinet au 05.49.74.65.50 ou à l'adresse mail : [contact@lj-c.fr](mailto:contact@lj-c.fr).

Vous pouvez aussi introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

## **X. TRAITEMENT DES RECLAMATIONS<sup>3</sup>**

Pour toute réclamation, votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

- Par courrier : LJ CONSULTING – 7 Rue de l'Atlantique - 79250 NUEIL LES AUBIERS ;
- Par téléphone : 05.49.74.65.50
- Par mail : [contact@lj-c.fr](mailto:contact@lj-c.fr)

Le cabinet LJ CONSULTING s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximums à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

---

<sup>3</sup> Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n°2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014

Saisir un médiateur :

<b>I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :</b>  Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris	<u>Pour les activités d'assurance :</u>  La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : <a href="https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+médiateur">https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+médiateur</a>
<b>II - Médiateur compétent litiges avec un consommateur :</b> <u>Pour les activités de CIF :</u>  Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : <a href="https://www.amf-france.org/fr/le-médiateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation">https://www.amf-france.org/fr/le-médiateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation</a>	<u>Pour les activités d'IOBSP et Immobilières :</u>  Médiation de la consommation - ANM Conso 2 Rue de Colmar 94300 Vincennes <a href="https://www.anm-conso.com/site/particulier.php">https://www.anm-conso.com/site/particulier.php</a>

*En deux exemplaires dont un remis au client*

Fait à

Le

**Pour LJ CONSULTING,**

**LE CLIENT**

*Atteste avoir pris connaissance de ce document et en accepter l'intégralité des stipulations.*